

**CAPL DU 22 mars 2010**

*Le reclassement des contrôleurs du Trésor public dans le Nouvel Espace Indiciaire (NES) prévu par le décret n° 2009 1388 du 11 novembre 2009 s'effectuera au 1<sup>er</sup> septembre 2010. En conséquence, toutes les CAP traitant de la liste d'aptitude et des tableaux d'avancement pour l'année 2010 devront se tenir pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2010.*

**LISTE D'APTITUDE DE C EN B**

*La CAP Centrale se tiendra donc le 23 juin 2010 et les agents inscrits sur la liste d'aptitude seront nommés le 31 août 2010 sous réserve de l'installation effective dans les fonctions.*

*284 candidats avaient vocation pour figurer sur la liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur du trésor public dans notre département. 197 ont fait acte de candidature.*

*Ces 197 agents se répartissent entre la DRFIP (82 agents) et les postes comptables (115 agents).*

*Après reconduction en tête de liste de l'agent non retenu l'année dernière, notre Direction locale a décidé de présenter 27 agents supplémentaires. Ce sont donc 28 agents qui sont classés pour l'année 2010 :*

1	BASTIEN BRIGITTE	DRFIP RH
2	SOUS DOMINIQUE	CASTANET TOLOSAN
3	ESLAN MONIQUE	L UNION
4	DESPLATS CHANTAL	BLAGNAC
5	DELAPORTE MONIQUE	AMENDES
6	DEMOL CHRISTINE	VOLVESTRE
7	LEGUEVAQUE MARTINE	COLOMIERS
8	JACQUES JEAN MICHEL	DRFIP LIAISON REM
9	DUMANCHE GENEVIEVE	DRFIP RH
10	CASSET REGINE	DRFIP DEPENSE CFR
11	DETRE ASSIA	DRFIP LOGISTIQUE
12	LEFEBVRE MARIE FRANCE	RANGUEIL
13	MATHIEU DANIELLE	RFM
14	TREMOULET ELISABETH	PAIERIE DEPARTEMENTALE

15	ESCAICH CLAUDETTE	CHU
16	BELLIURE FRANCOISE	SIP BALMA
17	REY MARIE CHRISTINE	SAINT GAUDENS
18	MALTERE MARTINE	ST LYS
19	CHALANGEAS DIDIER	DRFIP DI
20	DELCUROU DANIELE	POLRE
21	AZALBERT GHISLAINE	PIAA
22	BIDARD ALINE	DRFIP COMPTA
23	MOISON CHANTAL	DRFIP COMPTA
24	FAURE GERARD	DRFIP LOGISTIQUE
25	VERON CHRISTIAN	CHS MARCHANT
26	POURCET NADINE	SIP COLOMIERS
27	GRACIA GILLES	BALMA
28	SAFORCADA PHILIPPE	ERD

**VOTE :**      *Pour*    - Administration - **FO-DGFIP**  
                   *Contre* - Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES - CGT

*Nous vous rappelons que FO-DGFIP défend les promotions par liste d'aptitude comme tous les autres moyens de promotion à un corps supérieur.*

## ACCES AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT

*FO TRESOR défend la position selon laquelle les tableaux d'avancement relèvent d'une progression normale de carrière et non d'une promotion au choix. Pour vos représentants, il est nécessaire de préserver l'esprit et la notion de tableau d'avancement. Pour cela, ils exigent que l'établissement des tableaux d'avancement soit de la seule compétence des CAP Centrales et Nationales et que les améliorations obtenues en terme de possibilités soient maintenues voire augmentées.*

### **Critères de sélection pour le tableau 2010 :**

- Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant ;
- Dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée : total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009 par ordre décroissant ;
- Dans un même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant. Le numéro d'ancienneté le plus petit correspond à l'agent ayant la plus grande ancienneté.

- Les agents inscrits sur une liste complémentaire en 2009 et non nommés au grade supérieur faute d'emploi vacant ainsi que les agents déjà proposés et classés par les TPG en 2009 mais non inscrits sur les tableaux d'avancement 2009 devront être proposés et classés en priorité pour une inscription sur les tableaux d'avancement 2010 (sous réserve de remplir les conditions statutaires pour l'année 2010).
- Les agents ayant une évolution négative de leur note à -0.02 ou -0.06, l'année précédant l'année de l'établissement du tableau, seront exclus des sélections.

### **Mesures à prendre dans le cadre des agents en fin de carrière :**

Tous les agents âgés de 58 ans et plus (agents nés en 1952 ou avant) ayant vocation doivent être proposés, sous réserve de justifier des notes minimales. Ces agents doivent être classés en tête des propositions.

Ces propositions s'imputent sur les ratios de notre département.

### ***Classement des agents :***

1. Les agents en fin de carrière (âgés de 58 ans et plus) et prioritaires (proposés et classés en 2009)
2. Les autres agents en fin de carrière (âgés de 58 ans et plus)
3. Les agents prioritaires (proposés et classés en 2009)
4. Les autres agents

#### **❖ AA 1<sup>ère</sup> Classe à AAP 2<sup>ème</sup> Classe**

Peuvent être promus les AA ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 6 ans de service effectif. Les conditions sont appréciées au 31 décembre 2009. Les agents inscrits sur le tableau d'avancement seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les possibilités offertes dans notre département sont de 11 places pour 17 agents ayant vocation.

**VOTE :**      *Pour*    - Administration - **FO-DGFIP**  
                   *Contre* - Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES - CGT

#### **❖ AAP 2<sup>ème</sup> Classe à AAP 1<sup>ère</sup> Classe**

Peuvent être promus les AAP 2<sup>ème</sup> Classe ayant 2 ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de service effectif dans le grade d'AAP2 classe. Les conditions sont appréciées au 31 décembre 2009. Les agents inscrits sur le tableau d'avancement seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les possibilités offertes dans notre département sont de 26 places pour 75 agents ayant vocation.

**VOTE :**      *Pour*    - Administration - **FO-DGFIP**  
                   *Contre* - Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES - CGT

#### **❖ C 2<sup>ème</sup> Classe à C 1<sup>ère</sup> Classe**

Peuvent être promus les C2 ayant atteint au moins le 7<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 2 ans et justifiant de 5 ans de service dans le corps des B. Les conditions s'apprécient au 31 décembre 2009 pour l'échelon et au 31 août 2010 pour l'ancienneté de service. La nomination s'effectuera en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, sous réserve de satisfaire à cette date à la condition des 5 ans d'ancienneté en catégorie B. A défaut, les agents seront nommés jusqu'au 31 août 2010 à la date à laquelle ils rempliront cette condition.

Le nombre d'agents classés dans notre département est de 8 pour 24 agents ayant vocation. 2 agents classés l'année dernière et non retenus ont été repris en tête de liste.

**VOTE :**      *Pour*    - Administration - **FO-DGFIP**  
                  *Contre* - Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES -CGT

❖ **C 1<sup>ère</sup> Classe à CP**

Peuvent être promus les C1 ayant atteint au moins le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade. Les conditions s'apprécient au 31 décembre 2009 , et la nomination s'effectuera au 31 août 2010 ( au lieu du 31/12/2010).

Le nombre d'agents classés dans notre département est de 31 pour 62 agents ayant vocation ( dont 1 départ en retraite).

2 agents classés l'année dernière et non retenus ont été repris sur la liste après les agents en fin de carrière.

**VOTE :**      *Pour*    - Administration - **FO-DGFIP**  
                  *Contre* - Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES -CGT

*Ces propositions sont ensuite transmises à la DGFIP pour établissement du tableau d'avancement final après avis de la CAP Centrale. C'est pourquoi nous ne vous diffuserons pas les listes des agents proposées, celles-ci étant susceptibles de modifications lors des CAP Centrales qui se tiendront les 23 et 24 juin prochains.*

**Vos élus en CAP B et C**

**Florence BOMBAIL – Marie-Françoise LABATUT**

**Olivier CALMELS – Michèle BOURRON**

**Dominique DAUZET - Elisabeth TATARD**

**Michel PEREZ – Annick BORDENEUVE**

**Expert en CAP B et C : Jean Claude DILLE**

